N° 43. MERCREDI. 30 MAI 1838.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL
DE LA VILLE
ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

ALLEMAGNE. — *Francfort*, 23 *mai*.

On écrit de Rome, le 15 mai :

On apprend de bonne source qu'on peut espérer maintenant que l'affaire de Cologne prendra une tournure qui n'amènera pas de rupture formelle avec la Prusse ; mais que toute la difficulté s'arrangera à l'amiable. Le s^t^-siège a donné une preuve de ses intentions conciliantes et de son bon vouloir par la manière dont il vient de répondre à l'adresse du chapitre métropolitain de Cologne. Cette réponse a été transmise il y a déjà quelques jours à l'ambassade prussienne près cette cour, pour qu'elle l'expédie à son gouvernement. Quelques conditions, auxquelles on a subordonné cette espèce de reconnaissance de l'administration du diocèse, sont déclarées absolues. Sans vouloir émettre un jugement prématuré sur ce document, nous croyons pouvoir dire qu'il a été conçu dans les termes les plus modérés, et qu'il est de nature à pouvoir ramener la tranquillité et la concorde dans le pays rhénan et la Westphalie.

Le s^t^-siège aurait répondu plus tôt à l'adresse du chapitre si on n'avait pas mis du retard à la lui faire connaître, et sans les délibérations approfondies que nécessita la gravité de l'affaire, qui a donné lieu à plusieurs congrégations présidées par le saint-père lui-même. (*G. d'Augsbourg.*)

PRUSSE. — *Berlin*, 20 *mai*.

LL. MM. l'empereur et l'impératrice de Russie avec leur famille ; LL. AA. II. le grand-duc héréditaire, la grande-duchesse Alexandra et les grands-ducs Nicolas et Michel sont arrivés hier après-midi, à cinq heures et demie, et sont descendus dans les appartemens préparés au château pour leur réception.

LL. AA. RR. le prince royal et les princes Guillaume, Charles-Albert, s'étaient rendus à Müncheberg pour recevoir leur auguste sœur. Le roi était allé à la rencontre de sa fille chérie jusqu'à Friedrichsfelde, où l'impératrice trouva aussi ses augustes sœurs, la grande-duchesse Mecklembourg-Schwerin et la princesse Frédéric des Pays-Bas. L'empereur était parti de Saint-Pétersbourg plusieurs jours après l'impératrice, qu'il a cependant rejointe à Wogelsdorf. LL. MM. ont trouvé leur auguste père à Friedrichsfelde.

ANGLETERRE. — *Londres*, 21 *mai*.

On écrit de New-Yorck, du 25 avril :

Le schooner *Grampas*, capitaine Sanders, est arrivé le matin de Vera-Cruz, apportant la nouvelle que l'escadre française bloquait la côte du Mexique. On supposait que le château de S^t^-Jean d'Ulloa serait attaqué immédiatement, et l'on croyait qu'il ne pourrait se maintenir long-tems. Le gouvernement mexicain avait offert à payer l'indemnité réclamée par le gouvernement français, mais ce dernier avait exigé en outre des réparations que les Mexicains avaient jugé à propos de refuser. L'église avait offert un million de dollars pour faire la guerre, et un particulier 10,000 chevaux. Les vaisseaux de guerre français stationnés à la Havane et à la Martinique avaient reçu l'ordre de se diriger immédiatement vers Vera-Cruz. Le gouvernement mexicain compte sur sa force et son habileté pour conjurer l'orage qui se prépare. Toutefois on craignait que dans le cas où l'escadre française bombarderait la Vera-Cruz, le parti fédéraliste ne passât du côté de l'ennemi, et que la ville ne fût pillée. Les femmes et les enfans se retiraient en toute hâte sur Yalava, ville située à quelques milles de Vera-Cruz. Les habitans mettaient en sûreté ce qu'ils avaient de plus précieux. Le gouvernement mexicain avait proposé au congrès d'ordonner l'expulsion immédiate de tous les Français résidant sur le territoire de la république.

A bord de l'*Utario*, Sacrifios, 16 avril.

Monsieur, j'expédie le *Grampas* pour vous annoncer que l'ambassadeur de France, baron Deffaudis, a reçu hier du gouvernement mexicain la réponse à son *ultimatum* et que cette réponse ne lui ayant pas paru satisfaisante, il a été décidé que tous les ports de la république seraient immédiatement déclarés en état de blocus. Je resterai ici avec mon vaisseau jusqu'à ce que l'irritation que le blocus produira infailliblement se soit calmée.

FRANCE. — *Paris*, 24 *mai*.

Le traité conclu avec Haïti par l'intermédiaire de MM. de Cases et Baudin a été ratifié hier.

— On lit dans le *Bon Sens* :

« La commission du budjet s'est réunie ce matin, 23 mai, pour s'occuper de la question de l'effectif de l'armée. Le gouvernement ayant demandé cette année l'augmentation de cet effectif, la commission avait jusqu'à ce jour refusé de souscrire au désir du ministre de la guerre. Aujourd'hui M. le président du conseil et M. le ministre de la guerre se sont rendus dans le sein de la commission pour expliquer la nécessité de mettre l'armée sur un pied d'effectif plus élevé. MM. Molé et Bernard ont été entendus. Ils ont insisté sur la gravité actuelle de notre position sur le Rhin, et ils ont formellement déclaré que la Prusse était disposée à faire, pour deux ou trois places du Luxembourg et du Limbouog, ce que la France avait fait pour Anvers. La Prusse s'emparerait de ces places pour les rendre au roi des Pays-Bas ce que la France ne peut pas permettre.

» La commission s'est fait répéter ces explications, puis elle a décidé que le crédit qu'elle avait d'abord refusé au ministre de la guerre, lui serait accordé. »

—S. A. S. l'infant don François de Paule est arrivé le 18 mai, au soir, à Toulouse, ainsi que nous l'avions annoncé. Peu de tems après son entrée à l'hôtel de l'Europe, où il est descendu, et où l'on avait placé un piquet d'infanterie, comme poste d'honneur, la musique du 57^e^ de ligne s'est présentée pour faire entendre quelques airs sous ses fenêtres; mais S. A. S. paraît avoir été peu sensible à une attention qui contrastait beaucoup trop avec la rigueur exercée à son égard; car en l'obligeant à se rendre immédiatement à Toulouse, on ne lui a fait que trop comprendre que son exil était à la fois l'œuvre de Marie-Christine et celle du gouvernement français. En conséquence l'infant a fait prier les musiciens de se retirer. Les autorités civiles et militaires, qui se sont présentées ensuite, n'ont pas été reçues. Le lendemain, on ne voyait plus à la porte de l'hôtel les factionnaires qui y avaient été placés la veille dans l'après-midi.

— On lit dans le *Bon Sens* :

On assure que la position des princes va être militairement fixée. M. le duc d'Orléans a présidé un conseil de notabilités amies, qui ont concouru à classer suivant leur ambition les fils de l'état. Il sera proposé très-prochainement un projet, qu'on espère faire voter d'enthousiasme, conférant au duc d'Orléans, avec le titre de colonel-général, le commandement de l'infanterie et des cuirassiers. Le même titre conférerait au duc de Nemours le commandement de la cavalerie. Le duc d'Aumale serait élevé à la dignité de maître de l'artillerie, et le prince de Joinville, au rang de vice-grand-amiral.

Ces nouvelles positions ne seraient pas purement honorifiques, il y serait joint un traitement individuel de 500 mille fr., qui faciliteraient les alliances qu'on recherche pour eux. M. Bernard a été jugé d'un dévoûment assez complaisant pour faire, avec M. Rosamel, de ces prétentions audacieuses, deux appendices de leur budjet.

Du 26. —Le procès Huber s'est terminé par une condamnation. La question d'attentat contre la vie du roi a été résolue négativement, mais Huber a éte déclaré coupable de complot contre le gouvernement, suivi d'actes commis pour en préparer l'exécution. Steuble, Vincent Giraud, Annat et M^lle^ Grouvelle ont été déclarés coupables du même crime avec des circonstances atténuantes. En conséquence Huber a été condamné à la déportation, Laure Grouvelle, Steuble et Annat à 5 années d'emprisonnement, Vincent Giraud à 3 ans de la même peine. Les sieurs Leproux, Valentin et Vauquelin ont été acquittés. Un désordre effroyable a signalé cette dernière audience. Nous la reproduisons. Huber a voulu se frapper d'un instrument tranchant, il a vomi contre les juges et les jurés les plus horribles imprécations.

— Les circonstances qui ont terminé le procès Huber peuvent nous donner une idée des violences d'un parti qu'on peut toujours

appeler le *caput mortuum* de la terreur, mais que si on le laissait faire ne nous en rendrait qu'une trop vivante image.

Huber a voulu se frapper avec un instrument tranchant. Les accusés se sont rués les uns sur les autres, ils ont vociféré, ils sont remontés sur leurs bancs, ils ont établi une lutte avec les gendarmes. Des cris de menace et de terreur ont retenti dans l'enceinte de la cour d'assises; enfin le procès s'est terminé par un dénouement digne des beaux jours de 93. Le mot de *vertu* n'y a pas même manqué, car Huber s'est écrié à propos de la condamnation de la demoiselle Grouvelle: Valetaille! vous avez condamné la vertu, mais *le sang de Morey sera vengé!*

Vous l'entendez, c'est Huber qui le dit; c'est au moment où il accuse le verdict du jury qu'il s'écrie: le sang de Morey sera vengé! Et l'on viendra dire après cela que le complot Huber a été tout au plus imaginaire. Non ce n'était pas un complot imaginaire. Il y a plus, ces paroles: le sang de Morey sera vengé! sont une révélation dont nous espérons que le gouvernement saura profiter.

On n'a pas oublié que lors de son arrestation, Meunier confirma, par son récit à un gendarme, l'existence déja connue d'une section de la société des droits de l'homme qui avait pour mission d'assassiner le roi. Les mots: *le sang de Morey sera vengé*! sont une confirmation des paroles de Meunier et semblent annoncer qu'Huber compte sur le *numéro cinq*.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Dépêche télégraphique.

Le 8, Oraa a fait lever le siége d'Alcanin. Cabrera a ramené son artillerie à Morella, où se trouve Négri.

Le 17, Merino était à Chelva, et Forcadell bloquait Legorbe. De Meer a marché sur Salsona.

Le 22, 3000 carlistes ont attaqué Gallieja: le général Breton marche contre eux. Le général Ayerbe a battu dans le camp de Tarragone la faction de Llarch, qui a perdu 150 hommes et 83 prisonniers.

PAYS-BAS. — *La Haye*, 23 *mai.*

L'*Avondbode* publie un réglement applicable aux pensions ecclésiastiques. Les prêtres catholiques seront pensionnés par l'état après avoir rempli leurs fonctions pendant 40 ans, et après avoir atteint leur 65e année.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 30 *mai.*

Le 28 de ce mois, on fut informé à Luxembourg, que dans les villages de Hostert et de Niederanven, situés dans le rayon stratégique de la forteresse, le drapeau belge avait été arboré sur le clocher de l'église. Les patrouilles militaires constatèrent bientôt la vérité du fait.

Comme, d'après un ordre émané du gouvernement de la forteresse et signifié à tous les bougmestres des communes du rayon, de semblables démonstrations sont interdites, sous peine de responsabilité personnelle des chefs de communes et d'exécutions militaires, le bourgmestre de Niederanven fut invité à faire enlever le drapeau. Cette invitation étant restée sans effet, quatre compagnies de la garnison furent dirigées sur Hostert, pour occuper le village, faire enlever le signe révolutionnaire, arrêter et conduire dans la forteresse les instigateurs de ce désordre, ou bien, dans le cas où ils auraient pris la fuite, occuper le village et faire fournir les vivres à la troupe.

Les autorités ayant pris le large pour se soustraire à leur responsabilité, les habitans furent requis de livrer les moyens de subsistance au détachement.

Le lendemain 29, le gouvernement militaire, prenant en considération sans doute que les habitans paisibles étaient victimes de quelques malintentionnés, fit rentrer la troupe, après avoir néanmoins très-expressément fait avertir les habitans que si pareil désordre se renouvellait, la punition serait prompte et sévère.

La troupe a donné, dans cette circonstance, l'exemple d'une modération et d'une discipline au-dessus de tout éloge. Il n'a pas été commis le moindre excès.

Les habitans de ces deux villages, seront désormais, à ce que l'on nous assure, exclus des travaux des fortifications.

Un grand nombre d'habitans se propose d'exercer un recours direct contre le bourgmestre pour être indemnisés de leurs prestations à ses dépens.

Voilà où conduisent le mauvais vouloir et la négligence des chefs de communes qui, par devoirs, sont obligés de veiller au repos public et, néanmoins, tolèrent des excès que rien ne saurait excuser, et dont leurs administrés sont victimes!

— Le sieur Eichorn, de Wormeldange, est revenu sur l'eau et les bords de la Moselle viennent d'être témoins du retour de cet homme à ses erremens démagogiques de 1831. Le 27 de ce mois, il a repris l'autorité que les hommes de l'espèce reprennent dans les momens d'effervescence. L'écume surnage quand l'eau se trouble. Accompagné d'une vingtaine de gamins, le drapeau de la Belgique s'est promené dans Wormeldange et est venu s'attacher au faîte de la maison d'école. Ensuite, le linge a été transporté à Ehnen, village voisin dépendant de la même commune. Quatres hommes ivres, armés d'escopettes sans batterie et de sabres rouillés entouraient les insignes révolutionnaires. On avait promis aux assistans le salaire de 5 centimes par tête pour crier *vive la Belge!* mais à ce cri on a répondu *vive le roi Guillaume!* Ensuite, les héros du jour se sont rendus au cabaret où une bataille à coups de poing a dignement couronné la journée. Les gens paisibles haussent les épaules et ne conçoivent pas à quel but peuvent conduire ces ridicules fanfaronnades, encore moins, comment il est possible qu'on les tolère. Cela fait pitié.

— Le drapeau belge a été arboré, ces jours derniers, sur le clocher de l'église d'Echternach. Le lendemain, un énorme chapelet s'est trouvé suspendu au bout de la perche, comme complément obligé de l'insigne révolutionnaire. On s'est beaucoup diverti de cette plaisanterie.

— On mande de Mersch: Jeudi dernier, la fête dite patriotique a eu lieu suivant le programme. Un arbre a été planté et les glorieuses couleurs y ont été attachées. L'inspecteur des accises, un des rédacteurs de l'*Echo* et le garde général forestier ont fait les honneurs de la fête. Un discours a été prononcé par le rédacteur, sans faire grand effet. De même, le cri de rigueur de: *Vive la belge*! entonné à différenses reprises par les gardes-forestiers, gendarmes et employés n'ont guère trouvé d'écho dans la foule. Mais le vin distribué par l'inspecteur a eu meilleur accueil. Vous voyez qu'à de rares exceptions près, ce sont des fonctionnaires et des agens du gouvernement, qui ne tiennent en rien au sol du canton, qui jouent cette comédie pour les habitans, que l'on cherche à dominer, auxquels ont veut fasciner les yeux par tous les moyens même les plus bas. Avec cela les meneurs ont toujours le mot d'*indépendance* à la bouche.

Dimanche prochain la société a rendez-vous à Lintgen.

— Une lettre de Virton, écrite au *Courrier belge*, mande que les Virtonnais aussi veulent conserver « le nom luxembourgeois » dont s'énorguillisaient leurs ancêtres, et qu'eux sont encore » fiers de porter. » C'est très-bien, braves Virtonnais! Mais il est palpable que l'unique moyen de rester Luxembourgeois, de maintenir la nationalité luxembourgeoise, comme dit le comité directeur d'Arlon, c'est de suivre le drapeau de la ville de Luxembourg votre capitale; car comme nous l'avons déjà démontré, sans Luxembourg, il est impossible qu'il y ait un pays ou une province de Luxembourg.

— Que l'insurrection brabançonne ait jeté la ville de Luxembourg dans une position exceptionnelle telle, que l'application des lois générales devient nécessairement impossible dans certains cas; que cet état anormal cessera avec les circonstances toutes particulières qui l'ont fait naître, c'est-à-dire, dès le retour du pays à l'ordre légal: ce sont là des vérités qui ne peuvent échapper à personne. L'*Echo* cependant se sent de force à en nier l'évidence.

« Que peut-on attendre, dit-il, de la future administration » grand-ducale quand on voit seulement ce qui se passe déjà au- » jourd'hui à Luxembourg?..... Les lois votées par les états-gé- » néraux et acceptées par le souverain sont remplacées par de » simples arrêtés, etc. »

Il est très-vrai que provisoirement nous n'avons pas de chambres pas même une assemblée d'états provinciaux; mais à qui la faute? Une foule de dispositions de lois et de réglemens d'administration sont donc de fait tenues en suspens ou doivent être momentanément modifiées suivant notre état de choses actuel. L'*Echo* n'ignore pas plus que tout autre, qu'en pareil cas, ce n'est que le pouvoir suprême, qui réside dans les mains du roi, qui puisse y pourvoir momentanément. Prétendre le contraire, c'est faire acte de mauvaise foi.

Quant à ce qu'il dit de l'administration de la justice où chacun devrait se conformer aux volontés du pouvoir, c'est plutôt un outrage pour les magistrats qui auraient la lâcheté de vendre leur conscience, que contre les agens du gouvernement qui voudraient l'acheter, on ne sait dans quel intérêt. Mais depuis long-tems les injures et les calomnies de l'*Echo* sont inoffensives pour le autorités de Luxembourg. Ce sont des armes qu'il a émoussées à force d'en avoir abusé. On sait d'ailleurs que ce ne sont que les gens du commun qui y recourent lorsqu'ils se sentent battus et qu'ils n'ont plus une bonne raison à présenter. On a appelé l'*Echo* sur le terrain des faits et des chiffres pour discuter les motifs et les suites de la révolution. Il a fait la sourde oreille, ou il répond par des injures. Ses lecteurs apprécient une pareille manière d'agir.

Il revient encore une fois sur le système financier hollandais; mais en existe-t-il un autre en Belgique? On aura garde de le

remplacer. Il a été modifié, il est vrai dans quelques parties, mais renforcé dans d'autres. Le fait est, et l'*Echo* ne saurait le nier, que la province paie aujourd'hui plus qu'avant la révolution alors que le contingent de la ville de Luxembourg était compris.

Ainsi avant 1830 c'était : 3,642,855 00 francs.
1835 4,147,631 35.
1836 4,243,416 91.

— Tous les renseignemens que l'on reçoit des diverses parties de la province, où des drapeaux brabançons ont été plantés, s'accordent sur ce point, que ces vaines démonstrations sont, comme nous l'avons déjà dit, l'ouvrage de peu de personnes, qui sont très-souvent étrangères aux communes. Les propriétaires sentent fort bien que dans le cas où l'on parviendrait à attirer sur le pays les calamités d'une exécution militaire, eux seuls en souffriraient, parce que les meneurs trouveraient moyen de s'esquiver au besoin, et de s'indemniser ailleurs. Par ce motif et par cette autre raison, pas moins puissante, que, le pays a de nombreux sujets de plaintes contre cette malencontreuse révolution, qui le prive de grands bienfaits, lui occasionne tant de maux et le menace d'autres, les populations sont généralement indifférentes, et souvent opposées à ces comédies. Nous voyons ainsi que dans un très-grand nombre de communes les glorieuses couleurs ont dû être honteusememt hissées pendant la nuit, par un individus qui n'ose pas encore montrer le front à ses concitoyens. Déjà des communes font disparaître leurs drapeaux. Si nous sommes bien informés, comme nous croyons l'être, celui de Schuweiler, comptant pour la commune de Dippach, aurait été envoyé à Luxembourg, où il serait en lieu de sûreté depuis quelques jours.

— Léopold, dans sa réponse à l'adresse du sénat, a dit avoir rendu de grands services à la paix de l'Europe, et qu'il en demanderait le prix. Quelle admirable fanfaronnade ? Si Léopold a personnellement rendu des services sous ce rapport, personne ne s'en doute. Certes son royaume, son gouvernement, dans lesquels il devrait compter pour quelque chose de plus que pour une machine à signature, sont bien loin d'avoir des titres à la bienveillance des autres pays. L'injustifiable insurrection des Belges est une des principales causes de cette perturbation qui dérange l'ordre public européen depuis 1830. Cette insurrection a été pour l'Allemagne et pour le Nord un sujet continuel d'inquiétudes, de troubles et d'énormes dépenses. N'est-ce pas de la jésuitière qui s'est implantée, et qui a la haute main dans la Belgique, que partent ces prétentions exorbitantes et surannées qui mettent le désordre et fomentent la désunion dans les provinces catholiques de la Prusse et d'autres pays, et qui font en outre beaucoup de tort à la véritable religion ? N'est-ce pas là que règne cette propagande, qui brandit ces torches incendiaires et en menace impunément l'Europe en prêchant incessamment la discorde et la révolte aux peuples voisins ? Les gouvernemens de la confédération ne se voient-ils pas odieusement insultés et provoqués eux et leurs autorités, jusque sur le propre territoire fédéral, dont la révolte a usurpé une partie, par une presse dévergondée et par des clubs révolutionnaires, ouvertement organisés et encouragés par le gouvernement belge, qui allumeraient s'ils pouvaient, la guerre civile dans toute l'Europe pour conserver à quelques individus la position que la révolution leur a faite ? Les puissances conservatrices saperaient les fondemens de leurs trônes, se suicideraient en quelque sorte, en ratifiant les prétentions injustes, basées sur des principes subversifs de l'ordre, d'un peuple qui ne leur a fait, et qui ne peut leur faire que du mal.

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* la lettre suivante de Berlin du 17 mai, signée de la double croix :

« Il se confirme que le cabinet de Londres ne veut pas faire de concessions à la Belgique, et qu'il se prononce en faveur de la Hollande et des 24 articles. La cour de France s'est prononcée d'une manière moins décidée, mais elle connaît trop bien la partie délicate de cette question pour vouloir s'aventurer dans le cas où l'on demanderait sérieusement l'exécution du traité du 15 novembre. On peut donc prévoir avec certitude que les différends hollando-belges seront bientôt terminés. D'ailleurs, on peut être sûr que la réunion des hauts personnages qui sont ici en ce moment exercera une influence décisive sur cette question ainsi que sur celle du Hanovre. »

— Le *Journal de La Haye* publie la lettre suivante, comme extrait d'une feuille allemande :

« La question belge et luxembourgeoise présente le plus haut intérêt. La Belgique veut-elle effectivement se soustraire à l'accomplissement des obligations qu'elle a contractées en signant le traité des 24 articles, obligations auxquelles elle a dû souscrire pour être reconnue comme état indépendant par les cabinets d'Angleterre et de France ? La Belgique, dans son orgueil vis-à-vis de la bienveillance que les monarques ont bien voulu lui montrer, se hasarde-t-elle réellement à vouloir leur imposer des lois, veut-elle créer un nouveau code du droit des gens, exprimer des traités solennels d'après son caprice et des variables conjonctures, surtout entend-elle former des prétentions à l'indivisibilité des territoires du Luxembourg et du Limbourg, sur un ton qui semble annoncer l'intention de faire le siége de la forteresse de Luxembourg et d'obtenir une augmentation de territoire du côté de l'Allemagne, sur un ton, enfin, qui pourrait être considéré comme un défi donné aux monarques? On ne sait vraiment que dire des tous ces ridicules don-quichottismes des feuilles belges, de ces nouveaux arbres de liberté aux trois couleurs, à Strassen et dans d'autres endroits, ou de ces démonstrations de la chambre des représentans et de la commission d'armement et de défense qui s'organise à Bruxelles; enfin, des mouvements révolutionnaires du peuple belge qui se rapportent à cette affaire !

» Croit-on donc que les grandes puissances permettront qu'on se moque d'elles et qu'elles n'ont pas le moyen de mettre ordre à l'acharnement que les prétendus patriotes belges mettent à braver continuellement la souveraineté des états voisins? *Que la Belgique n'oublie pas que déjà il a été question d'un plan de démembrement de tout son territoire; qu'elle a ainsi plus d'un motif de ne pas se brouiller avec les grandes puissances.* »

— On écrit du Mein :

« Il est presque certain que la question du Luxembourg est l'unique cause qui avait retardé le retour de M. le président de la diète germanique. Maintenant que M. Munch-Bellinghausen est revenu à son poste, la diète ne tardera pas à s'occuper de la question des territoires du Limbourg et du Luxembourg. C'est la meilleure preuve que la diète n'a pu voir que d'un œil défavorable les démonstrations inconsidérées que les patriotes belges ont faites récemment. » (*Correspondance de Nuremberg.*)

— On lit dans l'*Industrie* :

Une preuve évidente que les puissances conservatrices n'ont jamais voulu que l'indépendance de la Belgique se consolidât, c'est qu'elles se sont constamment opposées à ce que le gouvernement fît construire des forteresses sur notre frontière du côté de la Hollande. Il y a plus de quatre ans que, pour cet objet, la législature a mis à la disposition des ministres une somme de quatre millions destinée à couvrir les premières dépenses, se réservant d'allouer de nouveaux fonds à mesure qu'on en sentirait le besoin. La nécessité de ces constructions a été tellement reconnue, que dès l'année 1834, le corps du génie a procédé à la levée des plans et au devis estimatif des dépenses. On voit encore aujourd'hui le tracé de ces plans, qui sont restés sans exécution par suite de la défense intimée au gouvernement. Plusieurs fois la presse a mis le ministère dans l'embarras en lui rappelant le danger auquel le pays reste exposé par le défaut de points fortifiés précisément sur la frontière par laquelle il est le plus menacé. L'un des premiers journaux de la capitale avait même fait sentir l'urgence de décréter un emprunt assez élevé pour faire face simultanément à l'établissement des fortifications et au matériel de guerre dont il serait nécessaire de les garnir. Enfin, il y avait accord unanime sur l'opportunité de se hâter de couvrir le pays contre les attaques dont il est sans cesse menacé.

Pour donner le change sur la cause du retard, le gouvernement fait insinuer chaque année par la voie des journaux qui lui sont dévoués, qu'il va procéder incessamment aux travaux. Dans le mois d'octobre dernier, il a encore fait répandre le bruit qu'il venait de faire mettre en adjudication une grande quantité de briques destinées à l'exécution du plan qui doit rendre la petite ville de Diest une place de guerre respectable. C'était là un nouveau leurre, car au moment où nous écrivons, il est certain qu'il n'a rien été fait, et que rien n'est préparé ni pour Diest, ni pour aucun autre point. De sorte que la frontière reste entièrement ouverte, sans autre appui que celui de l'armée, laquelle en cas de revers ne trouverait pas un seul ouvrage d'art pour s'y rallier.

Voilà l'indépendance que la Belgique s'est donnée par la fait de la révolution; on ne lui permet pas de défendre son territoire menacé. Ce n'est pas ainsi qu'on en agissait envers le roi des Pays-Bas : pendant le règne de ce prince, nous avons vu élever sur nos frontières du côté de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne, vingt-trois forteresses, dont plusieurs du premier ordre, sans qu'aucune puissance pensât à y mettre opposition. La dignité nationale était alors respectée; mais aujourd'hui, c'est à qui lui fera subir le plus d'humiliations.

— Voici comment un journal français envisge la position de la révolution belge.

AFFAIRE BELGE.

Enfin, le véritable but des armemens de la France et de la Prusse nous est maintenant révélé ! Ce n'est pas pour soutenir la Belgique que le gouvernement français prépare ses troupes et concentre ses régimens; ainsi que nous l'avons prévu et annoncé,

le but des préparatifs militaires est concerté avec la Prusse, il est dirigé contre la Belgique.

Voici le véritable état de la question :

« Le vénérable roi des Pays-Bas, après avoir montré à l'Europe tout ce que peut de force la noble persévérance dans une grande cause, a bien voulu accéder dans une pensée de paix et d'ordre européen aux 24 articles de la conférence, même en ce qui touche le Luxembourg.

» Mais comme il arrive toujours dans les révolutions, quand on cède, les partisans du désordre en prennent plus de hardiesse; les fanfarons de la chambre des représentans et Léopold lui-même tous ces gens enfin qui fuyaient jusqu'à Bruxelles, chassés à coups de plat de sabre des Hollandais, se sont mis à faire de la résistance aux 24 articles; ils veulent les modifier ou ne les adopter qu'avec des restrictions.

» La chambre des représentans, les clubs, les estaminets de Bruxelles sont en émoi de patriotisme; on fait des discours et des démonstrations, on promène le drapeau national et l'on veut braver la puissance de la confédération jusque sur le territoire de Luxembourg.

» Cette situation des choses doit amener un grand conflit, et c'est, dit-on, pour l'éviter que des armemens simultanés ont été résolus par la Prusse et la France. Ainsi ce n'est plus pour soutenir Léopold mais pour marcher contre les Belges que l'armée française se concentre sur les frontières. Que dites-vous donc, braves patriotes, soldats du drapeau tricolore, faiseurs de couplets de victoire et de gloire, pleureurs de Waterloo? Nous marchons ni plus ni moins avec les Prussiens; nous sommes dans la Sainte-Alliance active!

» Véritablement il y a de quoi confondre les idées de tous les héros de juillet! La politique de la camarilla les déroute un peu : comment est-il possible qu'on soit hostile aux clubs de Bruxelles et qu'on veuille faire la loi au si gracieux prince Léopold? Il est curieux de voir que nous fassions marcher nos armées pour l'exécution des 24 articles, tandis que nous n'avons pas fait la moindre démonstration pour obtenir le paiement de la dette légitimement due par la Belgique à la suite de notre promenade d'Anvers.

» En toutes les hypothèses, la situation va devenir fort grave pour le gouvernement de Léopold; les Belges fanfarons ne veulent point accéder à tous les 24 articles, ils protestent dans les chambres et au dehors. Si Léopold consent à faire ce qu'on lui demande de la part de l'Europe, il perdra le peu de popularité qui lui reste dans la Belgique : on va lui dire qu'il est vendu à l'étranger; chose neuve évidemment; quand tout le monde sait que le prince reçoit une pension de 50 mille livres sterlings de l'Angleterre. On lui dira qu'il est faible, pusillanime; et peut-être un mouvement à Bruxelles en finira avec cette royauté éphémère, s'il resiste, au contraire, la confédération et la Prusse agiront militairement. Nous voulons bien croire que la France ne leur servira pas d'auxiliaire actif, mais au moins elle restera spectatrice, car les Tuileries ont leurs griefs contre Léopold et les Belges.

» Telle est la situation des affaires en Belgique; nous persistons à dire que ce misérable pays est un royaume sans vie, une terre sans débouchés: otez-lui la contrebande et la contrefaçon et le beau privilége d'être la terre classique où se refugient tous les banqueroutiers qui fuient la justice, que lui restera-t-il? La Belgique n'a pas les conditions d'un état, elle sera toujours un objet de troubles pour l'Europe militaire et diplomatique. »

— Voici ce que contient en substance la déclaration du prince de Talleyrand, datée de 1836, et qui, conformément au vœu du testateur, a été lue à la famille et à ses amis assemblés :

Le prince déclare qu'avant tout et à tout il a préféré les vrais intérêts de la France.

S'expliquant sur la part qu'il a prise à la rentrée des Bourbons en 1814, il dit que, dans son opinion, les Bourbons ne remontaient pas sur le trône en vertu d'un droit héréditaire préexistant, et il donne même à entendre que ses conseils et ses avis ne leur manquèrent pas pour les éclairer sur leur vraie position et sur la conduite qu'ils devaient tenir en conséquence.

Il repousse le reproche d'avoir trahi Napoléon : s'il l'a abandonné, c'est lorsqu'il reconnut qu'il ne pouvait plus confondre, comme il l'avait fait jusqu'alors, la France et l'empereur dans une même affection; ce ne fut pas sans un vif sentiment de douleur, car il lui devait à peu près toute sa fortune; il engagea ses héritiers à ne jamais l'oublier, à le répéter à leurs enfans, et ceux-ci à ceux qui naîtront d'eux, afin, que si quelque jour un homme du nom de Bonaparte se trouvait dans le besoin, ils s'empressassent de lui donner aide, secours et assistance.

Répondant à ceux qui lui reprochent d'avoir servi successivement tous les gouvernemens, il déclare qu'il ne s'en est fait aucun scrupule, et qu'il a agi ainsi, guidé par cette pensée que, dans quelque situation que fût un pays, il y avait toujours moyen de lui faire du bien, et que c'était à opérer tout ce bien que devait s'appliquer un homme d'état.

On retrouve aussi consignés dans cet écrit ces mots, que M. de Talleyrand avait répétés plusieurs fois dans les derniers tems de sa vie : que de tous les gouvernemens qu'il avait servis, il n'y en a aucun de qui il ait reçu plus qu'il ne lui a donné, et qu'il n'en a abandonné aucun avant qu'il ne se fût abandonné lui-même.

Après avoir fait des recommandations relativement à de précieux papiers, M. de Talleyrand ne croit pas devoir réclamer les mêmes soins pour une très-volumineuse collection de papiers à peu près insignifians, qu'il avoue en toute humilité avoir eu la *duperie* d'acheter. Voici au reste, comment il en dispose : « Quant à ces papiers, dit-il, je les donne en toute propriété aux personnes à qui j'en ai prêté une partie et à celles qui, croyant prendre quelque chose, m'en ont dérobé une grande partie. »

On annonce, au reste, que la famille de M. de Talleyrand se propose de rendre cette déclaration publique.

(*Gazette des Tribunaux.*)

EXTRAIT des minutes du greffe de la cour d'assises du Grand-Duché de et à Luxembourg.

Par arrêt rendu par la susdite cour, le vingt-trois mai mil huit cent trente-huit, Jacques Maringer, ci-devant négociant à Luxembourg, maintenant failli, né au Rollingergrund, commune d'Eich, canton de Luxembourg, actuellement fugitif ou latitant, a été condamné par contumace à cinq années de travaux forcés, à l'exposition publique, à rester après l'expiration de sa peine pendant toute sa vie sous la surveillance de la haute police de l'état et aux frais du procès, comme coupable de banqueroute à la fois simple et frauduleuse.

Pour extrait conforme délivré à Monsieur le procureur-général, par le commis-greffier soussigné. JOUCK.

Durch ein, von dem Aſſiſenhofe des Großherzogthums Luxemburg, am 23ten Mai 1838 zu Luxemburg, erlaſſenes Contumacial Erkenntniß, wurde der Flüchtige oder ſich verborgen haltende ehemals in der beſagten Stadt Luxemburg wohnender Jakob Maringer, gebürtig im Rollingergrund, Gemeinde Eich, Kanton Luxemburg, geweſener Kaufmann, des einfachen ſowohl als des Verbrechens des betrüglichen Bankerots ſchuldig erklärt, zu einer fünfjährigen Zwangsarbeitenſtrafe, zum Pranger, nach ausgeſtandener Strafe lebenslänglich unter der Aufſicht der obern Staatspolizei, und in die dem Staate verurſachten Koſten verurtheilt.

Für gleichlautender Auszug, dem Herrn General-Prokurator von dem Untergerichtſchreiber am geſagten Hofe ertheilt. Jouck.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le soussigné prévient qu'il continue sur son compte l'établissement de feu son père, connu sous le nom de THYESEN, sis a Clausen, comprenant la **BRASSERIE** et **L'ESTAMINET**; il espère de gagner la confiance du public par la bonne qualité de sa bierre et il promet de fournir promptement et au plus bas prix possible. F. THYES.

A VENDRE

Un **CHAR-A-BANC-CALÈCHE**, solide, bien suspendu, couvert, et dont la capote s'enlève à volonté. On peut y atteler un ou deux chevaux. S'adresser au sieur Berweiler, charron, rue St-Philippe.

EN VENTE

chez J. LAMORT, imprimeur à Luxembourg :

Die Hauptthatſachen

der

Luxemburger Geſchichte,

zur Grundlage bei ſeinem Unterrichte,

dargeſtellt von Dr. Joſ. **PAQUET.**

PRIX : 57 cents (1 fr. 20 cts.).

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.